

ACCORD « Postier(e)s Aidants » : OUI, MAIS...



C'est sans aucune hésitation que La CFE-CGC Groupe La Poste vient de signer l'accord. « relatif à l'amélioration de la conciliation vie professionnelle/vie personnelle des postiers aidants ».



Celui-ci devient en effet le premier texte de référence sur un sujet difficile, complexe, aux multiples conséquences et dont il serait vain de croire que l'ampleur ira en diminuant.

Cet accord est aussi l'aboutissement d'une négociation constructive au cours de laquelle deux revendications essentielles de notre organisation ont été satisfaites :

- l'exclusion des « petits CET » (moins de 10 jours) de l'obligation d'apurement avant de pouvoir bénéficier de jours de repos.
- la création d'une « Autorisation Spéciale d'Absence aidants ».

Au passage, la CFE-CGC Groupe La Poste voit dans l'annexe de l'accord récapitulatif l'ensemble des types d'absences existants, **un excellent outil de gestion RH à consulter sans modération...**



POUVAIT-ON FAIRE PLUS ?

La CFE-CGC Groupe La Poste souhaitait **aller plus loin en matière de dons de jours** en ajoutant au dispositif propre au congé des aidants, un dispositif de dons de jour destiné à répondre à des **actions solidaires exceptionnelles et « personnalisées »** (catastrophes naturelles, drames familiaux...etc.).



Si la CFE-CGC Groupe La Poste a entendu les arguments justifiant le choix des dons anonymes (et peut les comprendre, surtout dans le contexte d'une société de plus en plus « voyeuriste »), elle ne peut aussi que s'interroger sur les limites que risque de rencontrer l'expression d'une solidarité qui ne trouvera pas à s'identifier.

Comme elle ne peut que regretter de voir le périmètre de dons de jours limité à la seule situation des seuls « aidants ».

La générosité sera-t-elle au rendez-vous ? Seul le temps nous le dira.

Quoi qu'il en soit, la CFE-CGC Groupe La Poste portera sa signature auprès des postier(e)s et assurera la promotion de cet accord qu'elle aura à cœur de faire évoluer au gré des éléments qui seront présentés lors de la première commission de suivi.